

Point Offre

de formation continue

Numéro 46 – Juin – Juillet 2014

**Zoom : Le devenir des personnes après la fin de leur
contrat de professionnalisation (étude Dares avril 2014)**

Actualité du répertoire électronique

Le programme régional 2014 – 215 bientôt en ligne sur le site du Crefor

Nous sommes en train de saisir le nouveau Programme Régional de Formation Professionnelle conventionné par la Région. Dans ce programme figure également les formations sanitaires (infirmier, sage-femme, kiné, aide-soignant...) et sociales (assistant social, éducateur, auxiliaire de vie sociale...) car depuis les lois de décentralisation d'août 2004, la Région est chargée de les financer et de les organiser.

Concernant le Programme Régional de Formation Professionnelle, 9000 places concernent les jeunes et adultes demandeurs d'emploi. Avec les autres formations ont atteint le chiffre de 13000 places.

Ces formations seront en ligne fin juin sur notre site.

Volume des données au 4/06/2014

Organismes :

Centres de formation continue	Nouvelles créations 2014
874	

Actions de formation sur fonds publics :

Financier	Programme	Total sessions
Conseil régional	Programme régional de formation professionnelle continue 2013-2014	866
Pôle emploi	Programme des actions conventionnées Pôle emploi (AFC) 2014	47
Pôle emploi	Programme POE Collectives	9
Agefiph	Programme Agefiph 2014	22
Direccte	Programme Compétences clés 2014-2015	35
Etat	Ofii	19
		998

Actions de formations sur fonds privés :

	Total sessions
Actions certifiantes	169
Actions non certifiantes	224
	393

Le Crefor a pour mission de collecter et diffuser l'offre de formation continue régionale. Ce répertoire est consultable sur notre site internet : <http://offredeformation.crefor-hn.fr/>



ZOOM sur le devenir des personnes en contrat de professionnalisation 6 mois après la fin de leur contrat (étude Dares avril 2014)

Le contrat de professionnalisation semble être un excellent moyen de trouver un emploi. En effet, six mois après un contrat de professionnalisation, 76 % des bénéficiaires ont trouvé un travail, et cela chez le même employeur pour la moitié des personnes.

Rappel :

Le contrat de professionnalisation, dispositif créé à la fin 2004, a pour objectifs de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes de moins de 26 ans et des demandeurs d'emplois de 26 ans et plus, et de leur permettre d'acquérir une qualification. C'est un contrat de travail en alternance, à durée déterminée ou indéterminée, avec une action de professionnalisation.

L'enquête réalisée révèle de bons résultats en termes d'insertion professionnelle.

Un pas vers le monde du travail

Ces résultats montrent que parmi les trois quarts des bénéficiaires qui ont trouvé un emploi, 61 % occupent un emploi non aidé, dont 54,4 % en CDI ou en contrat de plus de six mois, et 15 % un emploi aidé. Plus de 70 % des contrats ont permis d'obtenir totalement la qualification visée.

Des taux d'échec et de rupture faibles

Le taux de rupture des contrats de professionnalisation est de 14,4 % pour les moins de 26 ans, un taux plus élevé que chez les plus de 26 ans où ce taux est de 12,6 %.

Quant aux taux d'échec au diplôme préparé, il n'est que de 12,1 % pour les plus de 26 ans, et de 17,8 % pour les moins de 26 ans.

14 % des contrats de professionnalisation ont été rompus avant leur terme en 2011. 60 % de ces cas de rupture sont dus à une démission du-ou de la salarié(e), 21 % à l'initiative de l'employeur et 19 % suite à une rupture conventionnelle ou à l'amiable. Le taux de rupture des contrats est largement supérieur à la moyenne dans le secteur de l'hébergement et la restauration (26 %). Le risque de rupture est plus élevé pour les contrats préparant à un métier de l'accueil, de l'hôtellerie et du tourisme et des transformations agro-alimentaires, de l'alimentation et de la cuisine (près d'un quart).

La durée de la formation semble être déterminante, les formations les plus longues exposant davantage au risque de rupture ou d'échec car elles impliquent un engagement plus long. Cependant, elles permettent à leurs bénéficiaires de profiter d'une professionnalisation plus approfondie.

Des taux d'insertion dans l'emploi variables

L'étude indique que 20,3% des anciens bénéficiaires sont en difficulté d'insertion, dont 19,2% sont au chômage. A noter que les difficultés d'insertion concernent surtout les adultes de plus de 26 ans, mais ils ne représentent que 16 % des sortants de l'année 2011.

"Les personnes qui ont travaillé dans l'industrie, la construction et dans certains secteurs du tertiaire comme l'information et la communication, les activités financières et d'assurance ou le transport et l'entreposage, sont plus souvent que la moyenne en emploi six mois après la fin de leur contrat (près de 80 %)", précise la publication. Même constat pour les contrats préparant aux métiers de la production industrielle et du bâtiment et, parmi les spécialités des services, aux métiers du transport, de la manutention et du magasinage (80 % et 81 %).

Le profil des bénéficiaires

84 % des contrats de professionnalisation ont concerné des jeunes de moins de 26 ans. Par ailleurs, les différences constatées entre les femmes et les hommes quant à l'insertion professionnelle après un contrat de professionnalisation semblent essentiellement liées aux orientations professionnelles choisies. En effet, on remarque par exemple que pour les formations dites « masculines » de type transport, magasinage ou manutention, l'écart reste faible (19 % de chômage pour les femmes contre 17 % pour hommes), alors que pour celles dites mixtes, telles que la vente ou le commerce, il est plus important (27 % des femmes en difficulté d'insertion contre 23 % des hommes).

Des bénéficiaires globalement contents

- 90 % considèrent qu'il leur a permis d'acquérir une expérience professionnelle valable sur le marché du travail.
- 82 % d'entre elles-eux estiment que la formation reçue était adaptée à la qualification préparée.
- 59 % de celles et de ceux qui sont en emploi considèrent que cela leur a permis d'obtenir une progression salariale et/ou de postuler sur des emplois mieux rémunérés.

[Source : Dares Analyses n° 33 – Avril 2014](#)

[Sur le même sujet : l'enquête menée par le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels \(FPSPP\)](#)

Communiqués

Pensez à mettre à jour vos informations via le module d'auto-saisie du Crefor

Nous insistons sur l'importance de procéder régulièrement à la mise à jour de vos données, car elles sont consultées par le grand public, les prescripteurs (Pôle emploi, Missions locales, Cité des métiers...) et les professionnels en charge de l'orientation ou de l'accompagnement des salariés et des demandeurs d'emploi.

Vos données servent également à alimenter diverses brochures thématiques (guide des métiers de l'énergie, cahiers sectoriels, etc ...).

En cas d'informations non mises à jour et/ou erronées, le Crefor ne saurait voir sa responsabilité engagée.

Convention collective des organismes de formation

L'avenant du 18 décembre 2013, relatif aux rémunérations minimales conventionnelles, est rendu obligatoire, pour tous les employeurs et tous les salariés, et le cas échéant anciens salariés et ayants droit, compris dans le champ d'application de la convention collective nationale des organismes de formation, sous réserve des dispositions de l'article L. 2241-9 du code du travail qui prévoient que la négociation annuelle sur les salaires vise également à définir et programmer les mesures permettant de supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

http://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/bocc/pdf/2014/0006/boc_20140006_0000_0014.pdf

Source : BULLETIN OFFICIEL DES CONVENTIONS COLLECTIVES, n° 2014/6, 01/03/2014



Le CREFOR est un Groupement d'Intérêt Public administré par l'Etat, la Région et les Partenaires sociaux

« Point Offre » est une publication gratuite du Crefor Haute-Normandie. Directeur de la publication : Luc Chevalier.

Conception et Rédaction : Fabrice Curaudeau, Céline Mothelay.

Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. (Déclaration à la CNIL n°756690).

©Point Offre 2009-2014

CREFOR Haute-Normandie – Pôle Régional des Savoirs. - 115, bd de l'Europe – BP1152. – 76176 ROUEN cedex 1